Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_208-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260618-DEL_2026_208-DE

N° DEL_2026_208

Objet **Agriculture**

Abrogation délibération n°2026-044 - Attribution d'un Bail Rural à Clauses Environnementales

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Accompagner vers des pratiques agricoles durables

Par délibération n°2026-044 du 10/02/2026 , le conseil Communautaire du Val d'Ille Aubigné avait autorisé le Président à signer un bail rural à clauses environnementales pour une durée de 25 ans avec l'EARL BECHERIE pour un foncier agricole d'une superficie de 0 ha 80 a 61 ca sur la commune de Saint-Médard-sur-Ille, propriété du Val d'Ille Aubigné.

Depuis cette date, l'EARL BECHERIE a exprimé la volonté de réduire la durée du bail à 9 ans, tout en conservant l'ensemble des autres clauses du projet soumis au Conseil communautaire du 10/02/2026.

Considérant que la signature des baux d'une durée inférieur à 12 ans relève de la délégation du Président et non du Conseil communautaire, le Président propose d'abroger la délibération n°2026-044 du 10/02/2026.

Vu, l'article L 411-4 du code rural et de la pêche maritime,

Vu, les dispositions du code rural et notamment les articles L 411-5 à L 411-8 (concernant la durée du bail),

Vu, la délibération n°2026-044 du 10/02/2026 autorisant le Président à signer un Bail Rural à Clauses Environnementales avec l'EARL Becherie pour une durée de 25 ans,

Vu, la délibération n°2026-085 du 05/05/2026 fixant les délégations du Conseil Communautaire au Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

ABROGE la délibération n°2026-044 du 10/02/2026, approuvant le conclusion d'un bail rural à clauses environnementales avec l'EARL BECHERIE d'une durée de 25 ans et autorisant le Président à le signer.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 18/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *18/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

